



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 131729

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la place de la sécurité routière dans l'enseignement et la formation. La sécurité routière, politique prioritaire du Gouvernement, constitue aujourd'hui un enjeu majeur de société auquel il convient de faire face collectivement. Il est en effet nécessaire de mobiliser toutes les énergies pour apporter continuellement de nouvelles solutions capables de faire baisser le nombre d'accidents de la route. Aussi la Fédération française des motards en colère, qui agit dans ce sens depuis 1980 en s'engageant pour une meilleure sécurité des motards et une pratique citoyenne de la moto, propose-t-elle une démarche participative dans le but de former très tôt les enfants à la sécurité routière dont l'apprentissage n'a pas réellement encore trouvé sa place dans les emplois du temps scolaires. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend prendre des mesures qui permettraient d'éduquer à la sécurité routière dès le plus jeune âge, notamment en étudiant la possibilité d'intégrer dans les programmes scolaires un enseignement dédié dans le but de faire évoluer les pratiques de nos futurs citoyens responsables.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131729

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2859

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)